



Commune de MONCETZ-
LONGEVAS

**Compte-rendu du conseil municipal réuni
le 1^{er} février 2016**

N° 23 -

L'ordre du jour concerne :

- | | |
|---|---|
| 1 Coupe au « Bois d'Alice » | 6 Vidéo protection |
| 2 Tableau des effectifs | 7 Groupement de commandes
signalisation routière / CAC |
| 3 Convention eaux usées | 8 Questions diverses |
| 4 Modification du PLU | |
| 5 Investissement, logiciel informatique | |

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 1^{er} février 2016 à 20 h 30, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

- Présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, Sylvain Rollet, Patrice Dida, David Leblanc, Céline Kasperek, Elvire Canlers, Evelyne Brisson.

- Procuration : Stéphanie Brasseur à Céline Kasperek

- Absent : Jérôme Sarrazin.

David Leblanc est élu secrétaire de séance.

« **Bois d'Alice** » coupe : L'affouage permet aux habitants de la commune de couper des bois communaux pour leur besoins domestiques. Les bénéficiaires signent une convention avec la commune et doivent être titulaires d'une assurance. Cette opération est ouverte aux habitants du village, une publicité sera faite par mail et affichage. L'attribution des lots aux candidats se fera rapidement pour exploitation « du bois d'Alice » avant le 1^{er} avril 2016. Le conseil municipal adopte cette procédure par 12 voix et une abstention.

Modification de poste : Un départ en retraite et la fréquentation de la garderie nécessite une nouvelle configuration des emplois communaux. Ainsi il est décidé à l'unanimité de porter à 17/35^{ème} le temps de travail de l'agent d'animation chargé de l'accompagnement dans le car et de la garderie.

Convention eaux usées : Suite aux travaux de raccordement des eaux usées de la commune chaque propriétaire de parcelle doit veiller à disposer des ouvrages nécessaires. La commune est concernée pour la mairie et la salle des fêtes. Le conseil municipal unanime autorise la signature des deux conventions avec la CAC.

Vidéo protection : Le conseil municipal souhaite s'interroger plus tard sur cet équipement en fonction des ressources communales qui aujourd'hui ne le permettent pas.

Modification du PLU : Afin de permettre au chantier de la RN44 d'utiliser la craie et la graveluche disponibles à proximité il est nécessaire de modifier temporairement le PLU. Pour cela le conseil municipal adopte à l'unanimité la procédure simplifiée ad hoc.

Création d'un verger : L'aménagement du « Bois d'Alice » est revu. En remplacement de la peupleraie, le conseil municipal décide d'y installer un verger avec l'accompagnement des « croqueurs de pommes ».

Questions diverses et tour de table :

- Démission de Marie-France Chollet de son poste de conseillère municipale (déménagement).

- Le restaurant de Chepy ferme. Il met en vente la vaisselle, un achat pourrait permettre l'équipement de la salle des fêtes. Néanmoins en raison de sujétions inhérentes à cet équipement il n'est pas souhaité d'y donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h05.

Fait à Moncetz-Longevas le 2 février 2016 (affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas).

La secrétaire de Mairie, Béatrice Charlier

David Leblanc, secrétaire de séance :

